

ASEM

Agent.es (Territoriales) Spécialisées des Écoles Maternelles malmenées !

Éducation des enfants en danger !

Le souhait de la Ville de Rennes pour les écoles maternelles d'attribuer une ASEM par classe est -il réalisable ? La ville de Rennes a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Il est envisagé la suppression du pool d'ASEM à la rentrée prochaine. En cas d'absence, une ASEM sera remplacée systématiquement par l'ASEM de grande section qui sera retirée de sa classe pour assurer les remplacements en TPS, PS et MS.

Accompagner, éduquer un jeune enfant nécessite des moyens humains adaptés. Les enfants de GS devront être de plus en plus autonomes alors qu'il s'agit d'une classe charnière avant l'entrée au CP avec des apprentissages attendus.

La continuité de l'accompagnement sera mise à mal et occasionnera une perte de repères pour l'enfant. À cet âge ils ont besoin de stabilité pour gagner en autonomie toute au long de la journée et de l'année.

Nous déplorons qu'aucune concertation, ni avec ces professionnel.les qualifié.es ni avec les organisations syndicales n'ait eu lieu.

Cette décision unilatérale n'est basée sur aucune donnée objective. L'absentéisme n'aurait-il pas un lien avec le nombre d'enfants au sein des classes, le nombre d'enfants nécessitant des changes dans des locaux inadaptés, le nombre d'enfants à besoins spécifiques qui n'ont pas d'accompagnateur.rices sur le temps scolaire et/ou périscolaire?

Ce métier d'une grande utilité sociale et incontournable des écoles maternelles est encore trop mal reconnu et mal rémunéré. L'usure professionnelle y est très présente. Le travail se fait de plus en plus en mode dégradé par manque de temps et de moyens. Ceci engendre des risques psychosociaux accrus et des troubles musculo-squelettiques.

Les ASEM comme les organisations syndicales de la Ville de Rennes vous invitent à rejoindre les mobilisations contre la dissolution de ce pool et pour la création de postes permettant de réels remplacements respectueux des enfants, des agent.es et des enseignant.es.

Parents mobilisez-vous en vous rapprochant des représentant.es des parents d'élèves et suivez nos informations sur nos sites, réseaux sociaux....

ASEM

Agent.es (Territoriales) Spécialisé.es des Écoles Maternelles malmenées !

Éducation des enfants en danger !

Le souhait de la Ville de Rennes pour les écoles maternelles d'attribuer une ASEM par classe est -il réalisable ? La ville de Rennes a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Il est envisagé la suppression du pool d'ASEM à la rentrée prochaine. En cas d'absence, une ASEM sera remplacée systématiquement par l'ASEM de grande section qui sera retirée de sa classe pour assurer les remplacements en TPS, PS et MS.

Accompagner, éduquer un jeune enfant nécessite des moyens humains adaptés. Les enfants de GS devront être de plus en plus autonomes alors qu'il s'agit d'une classe charnière avant l'entrée au CP avec des apprentissages attendus.

La continuité de l'accompagnement sera mise à mal et occasionnera une perte de repères pour l'enfant. À cet âge ils ont besoin de stabilité pour gagner en autonomie toute au long de la journée et de l'année.

Nous déplorons qu'aucune concertation, ni avec ces professionnel.les qualifié.es ni avec les organisations syndicales n'ait eu lieu.

Cette décision unilatérale n'est basée sur aucune donnée objective. L'absentéisme n'aurait-il pas un lien avec le nombre d'enfants au sein des classes, le nombre d'enfants nécessitant des changes dans des locaux inadaptés, le nombre d'enfants à besoins spécifiques qui n'ont pas d'accompagnateur.rices sur le temps scolaire et/ou périscolaire?

Ce métier d'une grande utilité sociale et incontournable des écoles maternelles est encore trop mal reconnu et mal rémunéré. L'usure professionnelle y est très présente. Le travail se fait de plus en plus en mode dégradé par manque de temps et de moyens. Ceci engendre des risques psychosociaux accrus et des troubles musculo-squelettiques.

Les ASEM comme les organisations syndicales de la Ville de Rennes vous invitent à rejoindre les mobilisations contre la dissolution de ce pool et pour la création de postes permettant de réels remplacements respectueux des enfants, des agent.es et des enseignant.es.

Parents mobilisez-vous en vous rapprochant des représentant.es des parents d'élèves et suivez nos informations sur nos sites, réseaux sociaux....



cfdt@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.61



fo@rennesmetropole.fr
02.23.32.24.64



sud@rennesmetropole.fr
02.23.62.25.75



ugict-cgt@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.49



cgt@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.65



unsa@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.68



cfdt@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.61



fo@rennesmetropole.fr
02.23.32.24.64



sud@rennesmetropole.fr
02.23.62.25.75



ugict-cgt@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.49



cgt@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.65



unsa@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.68